

Département  
Haute-Loire

**E X T R A I T**  
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical**  
**de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 9 juillet 2025

Date d'envoi de la convocation : 4 juillet 2025

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 17

Délibération n°: 202507-03

Pouvoirs : 3

Excusés : 16

Objet : Marché supérieur à 40 000€ HT : Consultation en vu de l'achat de nouveaux serveurs, licences et marché infogérance

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 09 juillet 2025 à 19 H 00, Salle du Conseil Municipal, en Mairie de BRIVES-CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** : BRINGER Jean-Paul – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves **Communauté de Communes Haut Pays du Velay** : CIBERT Gilles **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : / **Communauté de Communes des Sucs** : / **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAURE Cyril – MONCHER Jean-Pierre **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe – BRUCHET Lionel **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles – BRUN Claude **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : THOUAMY Denis **Communauté de Communes Ambert Livradois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Eyrieux** : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

**Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron** : MONTAGNON Jean-Philippe (pouvoir donné à MONCHER Jean-Pierre )

**Communauté de Communes Haut Pays du Velay** : DURIEUX Pierre (pouvoir donné à CIBERT Gilles) .

**Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à THOUAMY Denis)

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

*VU le Code de la Commande Publique,*

L'EPAGE Loire Lignon souhaite souscrire un contrat de prestation de services informatiques et s'est faite assister pour cela par les services d'INGE 43 en vue de préparer le cahier des charges relatif à la consultation et au choix du ou des prestataires.

Le marché portera sur les domaines suivants :

- Mise en place d'un système de serveur de stockage et de sauvegardes de données (physique ou virtuel),
- Les logiciels serveurs associés à l'offre serveur
- L'installation de licences bureautiques (achat ou location)
- La mise en œuvre d'une solution de cybersécurité pour l'ensemble du système d'information conformément à la directive européenne NIS 2.
- Une prestation d'abonnement aux services internet (abonnement fibre, 4G...) pour un bon fonctionnement en réseau de l'ensemble des antennes de l'EPAGE.
- Une mission d'ingénierie pour organiser l'arborescence du fonctionnement informatique de l'EPAGE Loire Lignon (organisation du serveur, partage de données...)
- Un service d'infogérance : maintenance informatique préventive et curative
- D'un renouvellement éventuel d'une partie du matériel informatique obsolète avec la fin de windows 10 à compter d'octobre 2025
- Ces prestations seront financées aux budgets de fonctionnement pour les prestations de service et en investissement pour l'acquisition éventuelle de matériel et viendront se substituer aux contrats de prestation de services actuels tout en répondant à l'ensemble des besoins de l'EPAGE Loire Lignon.

- **Montant estimatif des travaux:** 80 000 € TTC

- **Début de l'action :** septembre 2025

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

*Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :*

- APPROUVE la réalisation des prestations comme définies ci-dessus ;
- AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire Lignon à lancer la consultation et à signer les marchés dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et tous documents y afférents ;
- DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération ont été prévus en section d'investissement et fonctionnement du budget primitif 2025 de l'EPAGE Loire Lignon ;

Fait le 9 juillet 2025 à Brives Charensac.  
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Sandra LOMBARDY

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon

Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État